

Dissolution de Génération Identitaire : démocratie et liberté sont en jeu



NON À LA DISSOLUTION DE GÉNÉRATION IDENTITAIRE

Tout à son arrivisme forcené et fort de son inculture crasse, dont peuvent témoigner tous ceux qui ont eu à subir l'orthographe hésitante de ses courriels, le ministre de l'Intérieur qui s'était déjà distingué dans ses précédentes fonctions en s'affichant comme un impitoyable inquisiteur fiscal dans le pays au monde qui en a le moins besoin, a donc décidé la dissolution de Génération Identitaire.

Sur quelle base légale s'appuie ce diktat ? Aucun. Génération Identitaire ni aucun de ses militants en tant que tel n'ont jamais été condamnés. Et pour cause : Génération Identitaire n'a jamais organisé de manifestations autres que pacifiques qui évitent systématiquement l'affrontement physique. La justice a d'ailleurs relaxé récemment les membres de l'association pour leurs actions à Poitiers et dans les Alpes qui ne visaient qu'à attirer l'attention de la population sur l'immigration incontrôlée qui pose un problème de cohésion à

la société française, ce que tout un chacun observe quotidiennement.

Parmi les charges justifiant l'abus de pouvoir du ministre de l'Intérieur, l'accusation portée à Génération Identitaire d'être une milice. Le gouvernement de la France sait-il ce qu'est une milice ? L'Académie française nous enseigne qu'il s'agit d'une « formation paramilitaire constituée illégalement à des fins particulières ou dans des circonstances exceptionnelles, pour défendre par la violence des intérêts privés ». Génération Identitaire est l'exact contraire : des groupes en tout petit nombre, sans arme, qui déploient une banderole pour souligner une carence de l'ordre public dans notre pays. Génération Identitaire, loin de défendre des intérêts privés, se bat pour la défense des frontières de la France et pour attirer l'attention sur des manifestations clairement racistes et anti-françaises, violemment hostiles aux forces de l'ordre.

Prononcer la dissolution de Génération Identitaire n'est qu'un pas supplémentaire dans la dérive totalitaire dont ce gouvernement se rend coupable depuis son origine, il y a bientôt quatre ans. Après avoir multiplié les textes et les actes restreignant la liberté d'expression, il a, depuis un an sous prétexte de crise sanitaire, mis le pays tout entier sous cloche, privant les Français de leurs droits élémentaires d'aller et venir en persistant à spolier de la moindre ressource des millions de professionnels, au mépris du préambule de la Constitution qui garantit la liberté de travailler.

Il est vital pour la démocratie de s'opposer par tous les moyens à cette dissolution d'une association dont le but est de défendre la France. Cet abus de pouvoir du ministre de l'Intérieur illustre une conception du droit qui établit une justice différente selon les opinions et les postures des uns ou des autres. La démocratie et la liberté sont en jeu.

La Droite Libre invite donc tous les Français attachés à leurs libertés et à leur identité à se joindre à la manifestation organisée à Paris samedi prochain, 20 février à 14 h. Tous renseignements sur le site de l'association : <https://generationidentitaire.org/contre-la-dissolution-venez-soutenir-generation-identitaire-ce-samedi-a-paris/>

Christian Vanneste, président de La Droite Libre

[Faire un don](#)



Chèques à envoyer à Riposte Laïque, BP 32, 27140 Gisors

Pour virements ponctuels ou mensuels, nous demander notre RIB IBAN à redaction@ripostelaique.com